

## Le futur gymnase du lycée André-Cabasse se dessine

Le chantier du futur complexe sportif rattaché au lycée André-Cabasse vient d'être inauguré par la municipalité et le Département. Le gymnase devrait voir le jour en mai 2024.

Le président du Conseil départemental du Var, Jean-Louis Masson, et le maire de Roquebrune-sur-Argens, Jean Cayron, ont procédé à la pose de la première pierre du futur gymnase du collège André-Cabasse, au centre-ville, en présence de sa principale Sandrine Sagaspe et de Julie Lechanteux, députée du Var. Ce complexe sportif de 1 836 m<sup>2</sup> portant le nom d'un ancien maire sera construit de plain-pied. « Depuis 29 ans, les professeurs, les élèves et leurs parents attendaient la construction de cette bâtisse, a déclaré le maire. Le nombre d'équipements municipaux ne correspondant plus à l'évolution des pratiques sportives et des effectifs scolaires, en augmentation constante depuis l'ouverture du collège en 1994 ».

Le gymnase accueillera tous les sports en salle, à savoir le badminton, le basket, le futsal et l'escalade sur un mur de 7 mètres. Il abritera aussi une tribune de cent places et une buvette.



Voici à quoi devrait ressembler le gymnase André-Cabasse en mai prochain.

(repro DR)

La salle sera ouverte aussi bien aux collégiens qu'aux associations sportives de la ville, hors temps

scolaire. Le gymnase aura d'ailleurs un double accès : un accès au public scolaire, pour sé-

curiser le flux des élèves et leur encadrement par les enseignants et un accès public. « Il est important

de permettre aux communes et à sa vie associative et sportive de profiter des installations du département. Les cours au collège ne dureront que 6 à 7 heures par jour », a appuyé Jean-Louis Masson.

### Coût : plus de quatre millions d'euros

Les travaux, assurés par la société fréjusienne Sodobat et dont le Département a la maîtrise d'ouvrage (le gymnase se situe sur une parcelle départementale), ont débuté au mois de mars et s'achèveront en mai 2024.

Le montant prévisionnel de ce chantier s'élève à 4,160 millions d'euros avec une participation de la commune de 31,6 %, soit 1,313 million d'euros. Des matériaux « conformes aux objectifs de développement durable » ont été choisis pour l'édification du bâtiment, dont du bois et des isolants en fibres végétales.

ALEXANDRA MARILL  
amarill@nicematin.fr